

N° 20
Jeudi 20 Février 2020

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 113

Match n° 64548.1 St-Herblain UF 1 / Nantes Dervallières 1 U15 D2 Masculin groupe C du 25.01.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité à l'équipe 1 de Nantes Dervallières pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de St-Herblain UF
- D'infliger une amende de 250 € au club de Nantes Dervallières pour fraude sur feuille de match
- Rétrograder l'équipe 1 de Nantes Dervallières en division inférieure à la fin de saison
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale de Discipline

Dossier n° 132

Match n° 66773.1 Nantes Métallo Sports 1 / GF Nantes Est 1 U18 F Foot à 11 groupe A du 01.02.2020

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Infliger une amende de 250 € au club de Nantes Métallo Sports pour fraude sur feuille de match
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale de Discipline

Dossier n° 141

Match n° 52875.2 Machecoul St-Même As 3 / La Chevrolière Herbadilla 3 Seniors D5 Masculin groupe I du 09.02.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 3 du club de La Chevrolière Herbadilla pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de Machecoul St-Même suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de La Chevrolière Herbadilla

Dossier n° 142

Match n° 69458.1 Nantes Métallo Sports 1 / Carquefou USJA 2 Championnat Football Loisir groupe D du 14.02.2020

La Commission décide de :

- Faire rejouer la rencontre
- Transmettre le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions Loisirs pour fixer la date de la rencontre

Dossier n° 143

Match n° 70672.1 Nantes Sud 98 2 / Vallet ES 3 U13 D4 Masculin groupe K du 08.02.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité à l'équipe 2 du club de Nantes Sud 98 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de Vallet ES

- Infliger une amende de 30 € au club de Nantes Sud 98 pour non-retour de la feuille de match
- Infliger une amende de 50 € au club de Nantes Sud 98 pour non réponse à des renseignements et documents demandés

Réserve d'avant match non confirmée

Dimanche 16 Février 2020

D1 Masculin : Piriac Turballe Esm 1 / St-Joachim Bs 1

Matches non joués pour terrain impraticable du week-end du 16.02.2020

La Commission traite les dossiers des rencontres non jouées suite aux intempéries du week-end du 16.02.2020 et décide :

Matches à jouer :

Seniors D3 Masculin : La Baule Le Pouliguen US 3 / St-Lyphard Amicale 1

Seniors D4 Masculin : Grandchamp AS 2 / Notre Dame des Landes 2

Seniors D4 Masculin : St-Aubin des Châteaux 2 / Ruffigné AS 1

Seniors D4 Masculin : Paimboeuf Estuaire F. 1 / St-Michel Océane FC 2

La Commission décide de faire jouer les rencontres à des dates qui seront fixées par les Commissions compétentes

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.

Forfaits Généraux

U13 D4 Masculin : Nozay OS 3

U13 Féminines Foot à 8 Débutantes : Mouzillon Etoile 2 suite à ses 3 forfaits : 11.01.2020 – 25.01.2020 – 08.02.2020